

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 24
- absents : 9
- procurations : 7
- ayant pris part au vote : 31
- vote pour : 31

L'an deux mille vingt et un et le 30 juin à 18 heures 40, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 juin 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, M. ORTIC, M. PUGET, MME CELERIER, M. CADIEU, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME SIMON-LABRIC (POUVOIR A M. NAVARRO), MME QUONIAM-DOUREL (POUVOIR A M. COMBE), M. BAMIÈRE (POUVOIR A M. DOMENEGUETTY), MME TOULZE (POUVOIR A M. ORTIC), MME JARRIGE (POUVOIR A MME FERRE), MME CABERO (POUVOIR A MME GODEAS), M. GARDE (POUVOIR A MME BEC).

Etaient absents excusés : M. PUGET, M. CANCEL.

MME SERRET-PEREZ est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2021/51

Objet : Création d'une commission citoyenne Culture.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer la commission citoyenne culture, dont l'objet est de participer à l'élaboration de la politique culturelle de la ville. Cette commission aura notamment pour mission de proposer et choisir des projets qui enrichiront la programmation culturelle municipale.

Elle sera composée de 16 membres, 8 d'entre eux issus de la précédente commission consacrée à la culture, et 8 autres membres qui seront tirés au sort au sein de la liste électorale. Cette commission sera également composée d'élus et de représentants des services municipaux. Elle se réunira environ 5 fois par an.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De créer la commission citoyenne culture dans les conditions évoquées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 02/07/2021

Reçu en préfecture le 02/07/2021

Affiché le - 2 JUL. 2021

ID : 031-213105612-20210630-D_2021_51-DE

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'Unanimité,

- De créer la commission citoyenne culture dans les conditions évoquées ci-dessus.

Pour le Maire
et par délégation
L'Adjoint au Maire

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE



- Transmis le - 2 JUL. 2021
- Affiché le - 2 JUL. 2021